

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Arrêté du 3 février 2023

**portant désignation des représentants du personnel
aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires
placées auprès de la Secrétaire générale des ministères économiques et financiers**

NOR : ECOP2303583A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 261-2 à L 264-4;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, notamment l'alinéa 2 de son article 2 ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2022 relatif aux commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents contractuels des ministères économiques et financiers ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires des ministères économiques et financiers ;

Vu les procès-verbaux du 8 décembre 2022 de résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires et commissions consultatives paritaires des ministères économiques et financiers,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont désignés en tant que représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente pour les corps d'encadrement supérieur (nommée CAP n° 1 dans l'arrêté du 22 avril 2022 susvisé):

Membres titulaires

Mme Margot PERBEN (UNSA-CFE-ASCGEFI-SYNDIM).

Mme Hélène DEREUX (UNSA-CFE-ASCGEFI-SYNDIM).

M. Lionel PLOQUIN (UNSA-CFE-ASCGEFI-SYNDIM).

M. Thibaut CHAGNAS (CFDT Finances).

Mme Laure MEYSSONNIER (CFDT Finances).

M. Michel THOMAS (Syndicat des cadres supérieurs des Finances publiques).

Membres suppléants

M. Philippe GAILLARD (UNSA-CFE-ASCGEFI-SYNDIM).

M. Vincent TEJEDOR (UNSA-CFE-ASCGEFI-SYNDIM).

M. Jean-Louis TERTIAN (UNSA-CFE-ASCGEFI-SYNDIM).

M. Dominique GROSJEAN (CFDT Finances).

M. François RAYMOND (CFDT Finances).

Mme Nathalie JOUHANIN (Syndicat des cadres supérieurs des Finances publiques).

Article 2

Sont désignés en tant que représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de catégorie A (nommée CAP n° 2 dans l'arrêté du 22 avril 2022 susvisé) :

Membres titulaires

Mme Agnès BRETON (FO Union).

Mme Catherine ROUSSEL (FO Union).

M. Patrice LIOGIER (FO Union).

M. Pierre LE GALL (CFDT Centrale MEF).

Mme Pascale LE CORRE (CFDT Centrale MEF).

Mme Marie-Noëlle GACHET-KERKOUR (UNSA-Cefi).

Membres suppléants

M. Romain VEILLOT (FO Union).

M. Athanase DOSSOU-YOVO (FO Union).

Mme Isabelle GRIFFE (FO Union).

M. Christian CHAMOREAU (CFDT Centrale MEF).

Mme Martine DECLOQUEMENT (CFDT Centrale MEF).

M. Jean-Luc NAVARD (UNSA-Cefi).

Article 3

Sont désignés en tant que représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de catégorie B (nommée CAP n° 8 dans l'arrêté du 22 avril 2022 susvisé) :

Membres titulaires

Mme Sandrine LESUEUR (FO Union).

Mme Souad SLIMANI (UNSA-Cefi).

M. Jean-Pierre SERRAIN (CFDT Centrale MEF).

Mme Fabienne HERVE (Sud Centrale Solidaires et Solidaires IDD).

Membres suppléants

Mme Nathalie DELAYEN (FO Union).

M. Ludovic SAINTOIN (UNSA-Cefi).

Mme Dede SALVI (CFDT Centrale MEF).

M. Patrice VALADE (Sud Centrale Solidaires et Solidaires IDD)

Article 4

Sont désignés en tant que représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de catégorie C (nommée CAP n° 12 dans l'arrêté du 22 avril 2022 susvisé) :

Membres titulaires

M. William RICHY-FLORENTIN (FO Union).

M. Stéphane CANQUERY (FO Union).

Mme Liliane GROUGON (UNSA-Cefi).

Mme Orlane TOUNI (CFDT Centrale MEF).

Membres suppléants

M. Yohann LEMAULF (FO Union).

Mme Sylvie LONGPRE (FO Union).

Mme Monique DOUIS (UNSA-Cefi).

M. Thierry LUVET (CFDT Centrale MEF).

Article 5

Sont désignés en tant que représentants du personnel à la commission consultative paritaire nommée CCP n° 1 dans l'arrêté du 19 avril 2022 susvisé :

Membres titulaires

- M. Francis JOSEPH (CFDT Centrale MEF).
- M. Fabrice SONET (CFDT Centrale MEF).
- Mme Frédérique PEIGNAUD (UNSA Cefi).
- M. Mustapha CHAOUCH (CGT Centrale Finances).

Membres suppléants

- Mme Florence THEVENOT - LE MAT (CFDT Centrale MEF).
- Mme Laurence GEARD (CFDT Centrale MEF).
- Mme Marie-Christine PONCIN (UNSA Cefi).
- M. Bruno LE MANACH (CGT Centrale Finances).

Article 6

Sont désignés en tant que représentants du personnel à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des médecins du travail (nommée CCP n° 2 dans l'arrêté du 19 avril 2022 susvisé):

Membres titulaires

- M. Grégoire GALLET (CFE-CGC Centrale Finances).
- Mme Annie COQUIN-GEORGEAC (FO Union).

Membres suppléants

- Mme Adèle VERNET (CFE-CGC Centrale Finances).
- M. Christophe LAGADOU (FO Union).

Article 7

L'arrêté du 31 décembre 2018 modifié portant désignation des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires de l'administration centrale des ministères économiques et financiers est abrogé.

Article 8

La Secrétaire générale des ministères économiques et financiers est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 3 février 2023

Pour les ministres et par délégation :
La secrétaire générale,

Anne Blondy-Touret